

Syndicat isérois des
rivières Rhône aval



SIRA

**Préserver.
Protéger.
Gérer
durablement
la ressource
en eau.**



SAGE

Le *Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau* est un document qui définit la politique locale de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent: le bassin versant Bièvre Liers Valloire. Les grandes orientations stratégiques prévoient notamment de veiller à l'équilibre quantitatif des ressources souterraines et superficielles, d'assurer une eau potable de qualité, de préserver et restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Porté par le SIRRA, le SAGE est élaboré et mis en œuvre collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le SAGE est un outil règlementaire, opposable aux décisions d'autorisation urbaines ou environnementales des administrations.



Contrat de rivière

Ce programme d'aménagement et de gestion compte 46 actions visant à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à prévenir les risques d'inondations sur le bassin versant des 4 vallées. Planifié jusqu'en 2021, ce plan d'action, d'un montant de 27 M€, se fait avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Isère.



PAPI

Le *Programme d'action pour la prévention des inondations*, financé par l'Etat est constitué d'une phase d'étude de connaissances du risque inondation et de concertation sur le territoire (PAPI d'intention) qui donne lieu, dans un second temps, à un programme de travaux (PAPI complet). Il se décline autour de 7 axes (prévention, surveillance, alerte, urbanisme, vulnérabilité, ralentissement des écoulements et gestion d'ouvrages de protection). Le SIRRA porte deux PAPI : un sur le bassin versant des 4 vallées et un sur le bassin Sanne-Dolon.

Les outils de gestion

Le SIRRA pilote différents programmes d'action thématiques et multithématiques, le SAGE, le PAPI, le Contrat de rivière, mais aussi le PGRE (Plan de gestion de la ressource en eau), le PAEC (Projet agroenvironnemental et climatique), le Contrat vert et bleu, le Contrat de bassin... Des outils contractuels qui fixent des objectifs et permettent l'obtention de subventions.

Patrick CURTAUD
Président du SIRRA

Retrouvez le détail des outils portés par le Syndicat sur notre site: www.sirra.fr

La compétence GEMAPI* et la gestion du grand cycle de l'eau



* Gestion des milieux aquatiques & prévention inondations

Le SIRRA a pour vocation la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence GEMAPI, rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2018), ainsi que les autres compétences relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant. Toutes ces missions sont définies par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

limites intercommunales

6 collectivités membres:



Né de la fusion de 4 syndicats de rivières, le **Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA)** a vu le jour au 1^{er} janvier 2019 afin de mutualiser les moyens et les compétences autour de la gestion de la ressource en eau.

Mission

Préserver les milieux aquatiques, protéger contre les risques liés aux inondations, assurer une gestion durable des ressources en eau.

Le fonctionnement du SIRRA

Organe décisionnel

Le **Comité syndical**, composé de 29 représentants des 6 collectivités membres, administre le Syndicat, valide les orientations générales, approuve et suit les projets qu'il porte. Le **Bureau**, composé d'un président, de deux vice-présidents et de 6 autres membres, traite les questions courantes, prépare l'ordre du jour du Comité Syndical et prend les décisions pour lesquelles il a délégation.

Organes de concertation

Les **comités de sous-bassin** composés de représentants de chacune des communes sont constitués dans le but de maintenir le lien avec les acteurs du bassin versant et d'assurer une large concertation autour des projets menés par le SIRRA.

Organe technique et administratif

L'équipe technique et administrative du SIRRA fonctionne avec l'appui des services des intercommunalités et du Département.

Carte d'identité du territoire (données 2020)

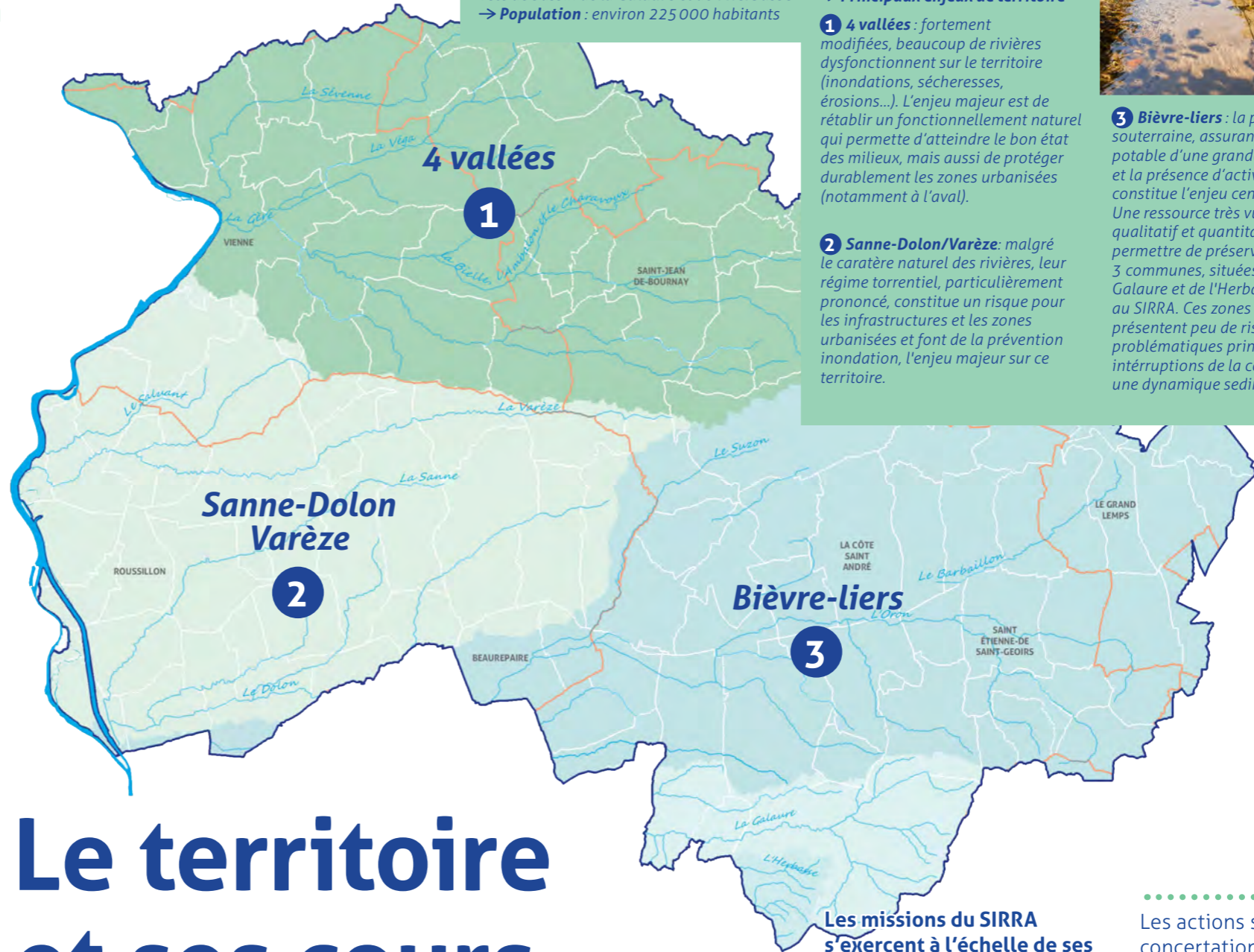
- **Nombre de communes** : 121
- **Superficie** : 1592km²
- **Réseau hydrographique principal**: 4 vallées : La Gère, la Véga, la Sévenne et la Gervonde-Ambalon-Vésonne
- Sanne-Dolon/Varèze** : La Sanne, le Dolon, la Varèze et le Saluant
- Bièvre-liers** : l'Oron, le Rival et le Suzon
- Tête de bassin de la **Galaure** et de **l'Herbasse**
- **Population** : environ 225 000 habitants

→ Principaux enjeux de territoire

1 4 vallées : fortement modifiées, beaucoup de rivières dysfonctionnent sur le territoire (inondations, sécheresses, érosions...). L'enjeu majeur est de rétablir un fonctionnellement naturel des milieux, mais aussi de protéger durablement les zones urbanisées (notamment à l'aval).

2 Sanne-Dolon/Varèze: malgré le caractère naturel des rivières, leur régime torrentiel, particulièrement prononcé, constitue un risque pour les infrastructures et les zones urbanisées et font de la prévention inondation, l'enjeu majeur sur ce territoire.

3 Bièvre-liers : la protection de la nappe souterraine, assurant l'alimentation en eau potable d'une grande partie de la population et la présence d'activités économiques, constitue l'enjeu central de ce territoire. Une ressource très vulnérable sur le plan qualitatif et quantitatif que le SAGE doit permettre de préserver. 3 communes, situées en tête de bassin de la Galaure et de l'Herbasse se sont rattachées au SIRRA. Ces zones très naturelles et rurales présentent peu de risques d'inondation. Les problématiques principales sont liées à des interruptions de la continuité biologique et à une dynamique sédimentaire perturbée.



Le territoire et ses cours d'eau

Les missions du SIRRA s'exercent à l'échelle de ses différents bassins versants. Ce périmètre, cohérent sur le plan hydrographique, permet de travailler à une échelle pertinente au regard des enjeux identifiés.

Les actions sont réalisées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire.
(État, collectivités locales, agence de l'eau, agriculteurs, propriétaires, associations, fédérations, chambres consulaires, etc.)



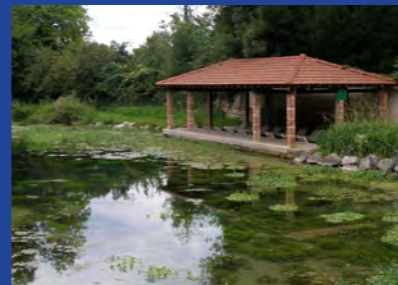
Restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- Entretien et aménagement de cours d'eau et plans d'eau
- Protection et restauration de zones humides
- Restauration des continuités écologiques
- Entretien de la végétation du lit et des berges



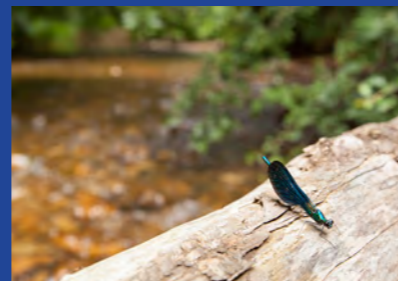
Prévention des risques d'inondation

- Mise en œuvre des stratégies de gestion globale à l'échelle du bassin versant
- Travaux de protection contre les inondations
- Entretien et gestion des ouvrages hydrauliques
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement



Les champs de compétences

Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations (GEMAPI) et gestion du grand cycle de l'eau



Gestion de la qualité et de la quantité des eaux superficielles et souterraines

- Lutte contre les pollutions diffuses
- Protection et surveillance des eaux superficielles et souterraines
- Accompagnement des usagers (industriels, agriculteurs, collectivités, particuliers) vers des changements de pratiques (économies d'eau et diminution des pollutions)



Pilotage et animation

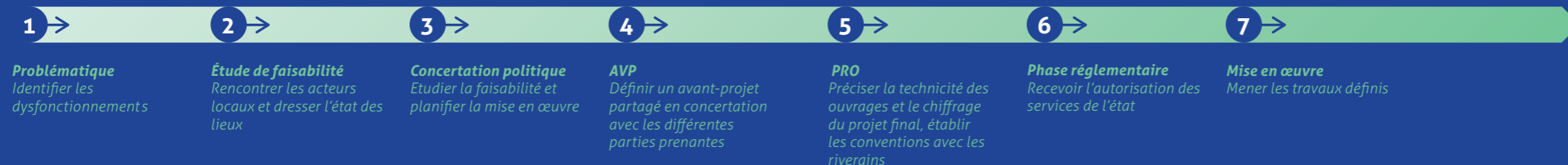
- Pilotage d'études et de diagnostics
- Animation et pilotage d'outils de planification et de programmes d'actions thématiques



Sensibilisation et concertation

- Supports d'information
- Animations scolaires
- Concertation des acteurs

Étapes d'un projet de travaux



SIRRA

366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bourney
Tél.: 04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr

Antenne du SIRRA (Secrétariat de la CLE)

28, rue Français
38270 Beurepaire
Tél.: 04 74 79 86 48



Les actions du SIRRA sont réalisées
avec le soutien de ses principaux financeurs



Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

isère
LE DÉPARTEMENT

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
établissement public de l'État



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec la FEDER

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

